

L'an deux-mille-vingt-trois, le 27 avril à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis à la salle du conseil d'Antigny, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 avril 2023**

<b>Nombre de conseillers en exercice : 12</b>			
<b>Présents : 8</b>			
<b>Votants : 10</b>			
<b>Votes</b>	<b>Pour : 10</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

Etaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHASSAT, Mme Sylviane TESSIER, Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR, M. Aurélien THABUTEAU

Étaient excusés : M. Thierry SOYER, Mme Caroline DHYEVRE, M. Alexandre CHABAUTY, M. Vincent CERISIER.

Étaient absents :

Procurations : M. Vincent CERISIER donne procuration à Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR ;

M. Thierry SOYER donne procuration à M. Vincent LAUER.

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET : SIMER – Renouvellement de la convention de balayage de la voirie**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la convention passée avec le SIMER arrive à son terme. Il est proposé de la renouveler à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le renouvellement de la convention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et toute pièce afférente à la présente délibération.

Fait à ANTIGNY, le 15 mai 2023

Le Maire,  
Vincent LAUER



AR Prefecture

Mairie d'ANTIGNY - 42 Place de la Mairie - 86310 ANTIGNY

Téléphone : 05.49.48.04.49 - Fax : 05.49.48.44.82

086-218600062-20230427-27042023\_25-DE  
Reçu le 23/05/2023

[mairie@antigny86.fr](mailto:mairie@antigny86.fr)